Association BON PIED, BON COEUR

Mairie de ST CYPRIEN 24220 ST CYPRIEN

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle Du 16 septembre 2024

Les membres de l'association BON PIED BON COEUR se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle le 16 septembre 2024 à 17 heures, à ST CYPRIEN au grand foyer.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés (liste des participants en annexe).

L'assemblée est présidée par Anny BAGILET en qualité de présidente en exercice et Sylvie KARBAL est nommée secrétaire de séance.

Georges GENTY et Philippe GARNIER sont nommés scrutateurs.

Conformément à l'article 11 des statuts, plus de 30 % des membres à jour de cotisation étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer à titre ordinaire.

La présidente rappelle l'ordre du jour et dépose sur le bureau de l'assemblée tous les documents s'y rapportant. Lecture est faite des différents rapports. Puis le débat s'ouvre entre les participants.

Plus personne ne demandant la parole, la présidente met au vote les différents points à l'ordre du jour :

• Première résolution : rapport moral

La présidente donne lecture du rapport moral du bureau pour l'exercice écoulé. L'assemblée approuve le rapport moral du bureau et lui donne quitus de sa gestion. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. (rapport en annexe)

• Deuxième résolution : rapport financier

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier sur l'activité de l'association et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2024 approuve ledit rapport financier ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2024.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au bureau de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. (rapport en annexe)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal. Il est signé par la présidente, la secrétaire de séance et les scrutateurs.

La Présidente La Secrétaire Scrutateur Scrutateur Anny BAGILET Sylvie KARBAL Georges GENTY Philippe GARNIER